

| | |
|-------------------------|---|
| Intitulé de l'UE | Eléments de droit (Partie I) |
| Section(s) | - (2 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 1 |

| Responsable(s) | Heures | Période |
|-----------------------|---------------|----------------|
| Alexandra RAUCENT | 24 | Quad 1 |

| Activités d'apprentissage | Heures | Enseignant(s) |
|---|---------------|----------------------|
| Législation relative à l'aide à la jeunesse | 24h | Alexandra RAUCENT |

| Prérequis | Corequis |
|------------------|-----------------|
| | |

| Répartition des heures |
|--|
| Législation relative à l'aide à la jeunesse : 14h de théorie, 4h d'exercices/laboratoires, 6h de travaux |

| Langue d'enseignement |
|--|
| Législation relative à l'aide à la jeunesse : Français |

| Connaissances et compétences préalables |
|--|
| Néant |

| Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES |
|---|
| Cette UE contribue au développement des compétences suivantes |
| <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société (travaillée) • Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Respecter les réglementations et les textes de référence (déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, droits des personnes hospitalisées, projets institutionnels, ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille (travaillée) ◦ Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui le guident dans son action (travaillée) • Etre un acteur institutionnel et social engagé <ul style="list-style-type: none"> ◦ S'inscrire dans le projet institutionnel et y participer de manière active (travaillée) • S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates <ul style="list-style-type: none"> ◦ S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale, ...) des réalités humaines auxquelles il a affaire (travaillée) |

Objectifs de développement durable (rubrique optionnelle pour l'année académique 2022-2023)



Pas de pauvreté

Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

sous-objectifs : **1.2**



Faim "Zéro"

Objectif 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

sous-objectifs : **2.1**



Bonne santé et bien être

Objectif 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

sous-objectifs : **3.2**



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

sous-objectifs : **4.2**



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

sous-objectifs : **8.6**



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

sous-objectifs : **16.2**

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Identifier le contexte de la prévention, de l'aide et la protection de la jeunesse
- Identifier les acteurs de son champ professionnel
- Décrire les principes et procédures de la prévention, l'aide et la protection de la jeunesse
- Appliquer ces concepts et utiliser ces acteurs à bon escient en recherchant les informations pertinentes dans des situations concrètes

Contenu de l'AA Législation relative à l'aide à la jeunesse

- Le Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (dit Décret Madrane)
- Les acteurs du secteur et les principes applicables
- Les mesures d'aide et de protection individuelles (Livres 3 et 4)
- Les mesures de protection des jeunes poursuivis du chef d'un FQI (Livre 5)
- Les services agréés et mandatés

Méthodes d'enseignement

Législation relative à l'aide à la jeunesse : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème

Supports

Législation relative à l'aide à la jeunesse : syllabus, notes de cours, notes d'exercices, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Législation relative à l'aide à la jeunesse

Ouvrages et publications

Moreau, T., Tulkens, F., *Droit de la jeunesse*, Larcier, 2000.

Preumont, M., *Mémento du droit de la jeunesse*, Wolters Kluwer, 2015.

Le Journal du droit de jeunes (JDJ).

Le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, Changements et perspectives, sous la direction d'Audrey Lackner, Larcier, 2019.

Ressources informatiques

Site de l'Aide à la jeunesse, Les clés du SAJ: Questions d'intervenants, disponible en ligne à l'adresse <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be> - Publications / Documentations.

Le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, qu'est-ce qui change ? (30 questions sur le nouveau code) : <http://queditlecode.be/wp-content/uploads/2018/07/Brochure-Code.pdf>

Textes législatifs

Décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Évaluations et pondérations

| | |
|---|--|
| Évaluation | Note d'UE = note de l'AA |
| Langue(s) d'évaluation | Législation relative à l'aide à la jeunesse : Français |
| Méthode d'évaluation de l'AA Législation relative à l'aide à la jeunesse : | |
| Évaluation mixte : | |
| - Examen écrit portant sur la matière vue au cours (60 % de l'évaluation globale). | |
| - Évaluation continue (40 % de l'évaluation globale) : sous forme de travaux (3) individuels, réalisés en classe. L'évaluation continue est dispensatoire (si elle est réussie, elle ne doit plus être présentée) et remédiable (si elle est échouée, elle devra être représentée en session de rattrapage et/ou en seconde session selon les modalités qui seront communiquées par l'enseignante). | |

Année académique : **2022 - 2023**